

# AVAP

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

COUTANCES  
MER ET BOCAGE



## QU'EST-CE QU'UNE AVAP ?

### UNE DÉMARCHE DE VALORISATION DU PATRIMOINE

L'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) traduit une volonté intercommunale de mise en valeur du cadre de vie, de préservation et de renforcement de l'attractivité du territoire par la prise en compte du patrimoine historique architectural et paysager (urbain/rural) ainsi que de l'environnement.

### UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE

Annexée au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, elle constituera une servitude d'utilité publique compatible avec son Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Elle sera également cohérente avec le Règlement Local de Publicité intercommunal. Elle présentera des secteurs aux règlements adaptés en fonction des caractéristiques patrimoniales architecturales et paysagères.



## EN QUOI CELA ME CONCERNE ?

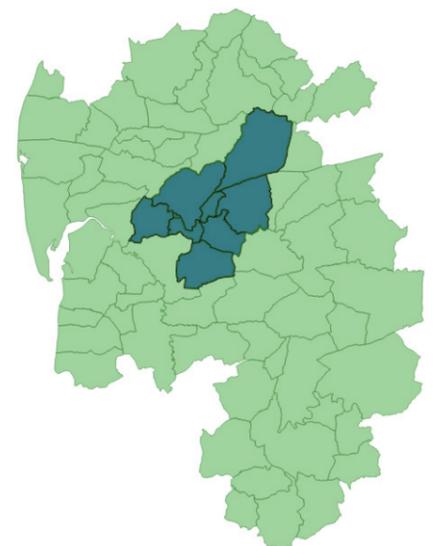
Coutances est couverte par une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) qui a évolué en AVAP en 2010 avec la loi Grenelle II. Pour prendre en compte le paysage et l'identité du coutançais, la réflexion a été élargie à l'ancien canton de Coutances. L'AVAP adaptera la réglementation des abords des monuments historiques au contexte local.

Afin de valoriser et préserver notre cadre de vie, elle traduira des enjeux qui concernent notre quotidien, notamment dans le cadre des permis de construire ou des autorisations de travaux : aménager des espaces publics, repeindre sa devanture de commerce, poser des panneaux solaires, ravalier sa façade, ouvrir une fenêtre...

## POUR QUEL TERRITOIRE ?

Coutances, Bricqueville-la-Blouette, Camberton, Courcy, Nicorps, Saint-Pierre-de-Coutances et Saussey

## LES ÉTAPES INCONTOURNABLES



## MODALITÉS DE CONCERTATION

L'AVAP est élaborée en concertation avec les partenaires institutionnels, les municipalités, les acteurs économiques, les associations et les habitants.



### S'INFORMER

- Site internet de Coutances mer et bocage : [www.coutancesmeretbocage.fr](http://www.coutancesmeretbocage.fr)
- Affiches d'information
- Articles dans la presse locale et les bulletins des collectivités



### S'EXPRIMER

- Registres d'observation à disposition dans les mairies des communes concernées et au service urbanisme de Coutances mer et bocage (9 rue de l'Ecluse Chette, Coutances)
- Réunions publiques d'informations
- Vous pouvez nous contacter sur : [plui@communaute-coutances.fr](mailto:plui@communaute-coutances.fr)

## » PLUS D'INFO

Rendez-vous sur : [www.coutancesmeretbocage.fr](http://www.coutancesmeretbocage.fr)  
[contact@communaute-coutances.fr](mailto:contact@communaute-coutances.fr)

Hôtel de ville – BP 723 50207 COUTANCES Cedex  
02 33 76 55 55

